

Groupe de travail N°2 Festivals

Jeudi 9 avril 2020 de 11h à 13h

Membres du groupe présents : Joëlle Smadja (danse), Philippe Ochem (jazz), Simon Delétang (théâtre), Anne-Françoise Cabanis (marionnette), Marion Battu (arts de la rue), Patrick Legoux et Julien Sauvage (musiques actuelles), Yérri-Gaspard Hummel (musiques contemporaines), Joseph André (Reditec)

Membre du groupe excusé : Didier Patard (cirque)

Relevé de conclusions :

1/ sur le point d'actualité :

- Les festivals ont pris acte de la décision présidentielle d'interdiction des grands rassemblements jusqu'au 15 juillet. Pour les manifestations après le 15, les festivals attendent une clarification sur les conditions d'organisation et sur la position des préfets, qui ont pouvoir d'annuler les rassemblements.
- L'intervention du ministre de la Culture a contribué à la confusion en générant une nouvelle catégorie de festivals « les petits festivals » pouvant pour lui, et sous certaines conditions faiblement élucidées, se réunir à partir du 11 mai.
- Attente urgente de recommandations claires dans le plan de sortie du confinement attendu dans les 15 jours afin de permettre aux organisateurs de festival de se projeter.

2/ sur les emplois :

- Les conditions de recours au chômage partiel ne semblent toujours pas complètement clarifiées. Quid des intermittents qui n'étaient pas sous contrat au moment de l'annonce ? Et quelles perspectives au-delà du 31 juillet ?
- Les effets domino induits par les décisions de reports ont des conséquences directes sur les rémunérations des artistes.
- Attention particulière aux plus fragiles, aux plus jeunes, notamment lors de la reprise.
- Inquiétude quant aux pertes de recettes des collectivités qui auront certainement des conséquences sur le financement des activités en 2021.

3/ sur la classification des festivals :

- Nécessité de caractériser les modèles économiques de festivals et de les classer
- S'appuyer sur les remontées d'information qui pourraient être faites via un questionnaire concis et rapide.
- A priori, l'impact de la crise sera différent selon le modèle économique, la capacité à anticiper suffisamment tôt une annulation et à asseoir cette décision d'annulation sur une décision préfectorale d'interdiction.

4/ sur les conditions nécessaires à l'organisation d'un festival :

- Question d'une prise de conscience des partenaires publics concernant la responsabilité morale qui pèse sur les responsables de festivals que ce soient vis-à-vis des salariés, des artistes, des techniciens et du public ; les conditions d'ouverture (pour les lieux, le plan de continuité des activités est un outil à mettre à jour) devront prévoir l'analyse des risques sanitaires liés à la pandémie.
- Nécessité de définir précisément les critères permettant de légitimer la décision de maintenir ou d'annuler une manifestation.
- Les contenus de la programmation devront être revus dès lors que les questions de mobilité internationale ne sont pas réglées.
- Organisation de l'activité doit se faire plus en lien avec les territoires et en transversalités.

- Proposition de mettre en place une cellule d'accompagnement psychologique.